

CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En Exercice : 10

Présents 9

Procuration 00

Votants 9

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Anzême, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion sous la Présidence de Madame Viviane DUPEUX, Maire.

Date de convocation : 18 -09-2023

PRESENTS : Mme DUPEUX Viviane, Mme GUERRIER Josiane, M ROUSSILLAT Franck, M BERTRAND Cyrille, Mr CLEMENCON Cyrille, M ALGIERI Fabrice, Mme BOURIAUD Odile, M ROUSSEAU Mme MAUZE Nathalie,

ABSENTS EXCUSES : Mr BIDOU Sébastien

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr BERTRAND Cyrille

Avant d'ouvrir la séance, Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme SOUBRANT Maryse et que des élections complémentaires vont être organisées.

Les membres du Conseil Municipal approuve les derniers compte rendu de réunion

Loyer boulangerie et demande de subvention

Mme le Maire explique que la précédente délibération a fait l'objet d'un recours gracieux de la part de la préfecture, la gratuité totale n'est pas possible. Il convient de reprendre une délibération mentionnant les raisons d'une remise partielle.

Mme le Maire propose de la refaire en fixant le loyer à 400 € avec une remise de 350 euros pour 3 mois renouvelable.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

Mme le Maire indique que la réfection de la boulangerie (murs et éclairages) et ainsi que l'achat de matériel sont subventionnable à 80 % du montant HT en fond LEADER . Les devis ont été réalisés. Ces travaux sont judicieux car ils permettent à la commune d'être propriétaire d'un local commercial entièrement aménagé.

Les membres du Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande de subvention

Décisions modificatives

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de passer en comptabilité des opérations modificatives budgétaires :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Terrains	61521		2 226,27			
Titres annulés (sur exercices antérieu				673		616,10
Dotations aux provisions pour dépréd				6817		1 610,17
Fonctionnement dépenses			2 226,27			2 226,27
		Solde	0,00			

Le Conseil vote à l'unanimité cette décision modificative

Mise en priorité RD jusqu'au village du Vignaud

Mme le Maire explique qu'une mise en priorité de la départementale partant de ST FIEL au carrefour de Theix est prévu par le département et propose la mise en priorité dans la continuité jusqu'au village du Vignaud.

Cela nécessite l'achat de signalétiques verticales et horizontales.

La commune va solliciter une subvention qui sera prise dans l'enveloppe « amendes de polices »

Les membres du Conseil Municipal donne leur accord pour solliciter la subvention et les dépenses affiliés à ces travaux de mise en priorité de la RD.

Conditions de transfert emprise camping sur domaine public

Mme le Maire explique que le chemin des pêcheurs appartient au département, celui-ci est d'accord pour le vendre à la commune pour l'euro symbolique. La commune n'aurait qu'à payé les frais de notaire (le géomètre sera payé par le département). Le conseil municipal est d'accord sur l'achat de ce chemin.

Mme le Maire explique qu'une partie du camping est construit sur l'ancien chemin communal et cela pose un problème à la communauté d'agglomération du Grand Guéret pour la vente du site. La commune a fait une proposition de 5000 euros mais celle-ci a été refusée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et remplacée par une proposition 500 euros Les membres du conseil municipal refuse cette proposition et il est suggéré de prendre RDV avec Mr le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour en discuter.

Convention SDEC assistance à maîtrise d'ouvrage pour la maison BORDALIS

Mr ROUSSILLAT explique que l'état des lieux est en train de se faire par le bureau d'études.

La convention prise précédemment pour le projet de l'auberge doit être renouvelée pour celui de la maison Bordalis.

Les membres du Conseil Municipal accepte cette assistance à maîtrise d'ouvrage du SDEC.

Délibération attribution subvention exceptionnelle pour la fédération départementale de pêche : réfection ponton PMR

La fédération départementale sollicite une subvention pour la réfection du ponton et la création d'une aire de stationnement sur les berges de la plage d'Anzème , pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, sachant que si elle obtient une subvention communale, elle peut percevoir une subvention par la fédération nationale de pêche. Le conseil municipal décide à l'unanimité de leur octroyer 400€.

Questions diverses

Opération nettoyage à Busserolles :

Une journée qui s'est parfaitement déroulée. La contribution d'Evolis a été très salutare.

De nombreux déchets ont été récupérés : pneus, bouteilles en verre, fût d'huile, carcasse siège voiture, casques, cuisinière, fils de fer, ficelles nylon, fils électrique dénudé....

Mr ROUSSEAU explique que s'il fallait dépolluer le site en entier cela représenterait un cout exorbitant pour la commune.

Divagation animale :

Mr ALGIERI déclare que des vaches ont divagué au village de Chignaroche, il s'inquiète de la mise en danger des personnes adultes et enfants.

Fin de séance à 20h48